



Motion du congrès FERC-CGT

Tous à Nice les 6, 7 et 8 décembre !

Lors du prochain sommet de Nice, l'objectif des chefs d'Etat et de gouvernement est d'adopter la Charte des droits fondamentaux.

Cette charte qui se veut le premier jalon d'une future constitution européenne est inacceptable. En l'état, elle ne doit pas être intégrée aux traités européens. Elle constituerait une régression sociale de grande ampleur au regard des droits sociaux définis par les traités internationaux fondamentaux.

En effet, le droit à l'emploi y devient le droit de travailler, le droit à la retraite celui d'un revenu digne pour les personnes âgées, la protection contre les licenciements ne concerne que les licenciements injustifiés, le droit au logement n'est traité que sous l'angle d'une aide, ...

De même cette charte constituerait un recul pour les droits des femmes, des jeunes, des étrangers résidant en Europe.

Au contraire, liberté d'entreprise et droit de propriété ne connaissent pas de restrictions.

Cette charte est inacceptable, elle n'est pas celle dont ont besoin les salariés, chômeurs, retraités, femmes et jeunes d'Europe !

Elle prépare une harmonisation par le bas des droits existants.

Seule, une pression convergente des salariés européens peut permettre d'avancer vers une véritable Europe sociale !

Une mobilisation de grande ampleur à Nice - lors de la manifestation syndicale du 6 décembre 2000 et des autres initiatives les 7 et 8 décembre - est indispensable pour obtenir une charte qui vise à prendre le meilleur des législations nationales en matière de droits sociaux pour les développer.

La FERC-CGT s'engage résolument dans la réussite de cette mobilisation.